



TYPOLOGIE DES PARCS

Le parc-école et la cour d'école

Le parc-école est un parc aménagé en partenariat entre une école attenante et une municipalité pour répondre à la fois aux besoins des élèves de l'école et à ceux des résidents du quartier.

Cet équipement géré en partenariat est un bon exemple de mutualisation des moyens pour éviter le dédoublement d'équipements et d'aménagements. Un partenariat similaire peut s'effectuer entre la municipalité et d'autres organismes avec lesquels le partage serait avantageux (CPE, centre communautaire, camp de jour, etc.).

Un projet d'aménagement, qu'il s'agisse d'une portion ou de la totalité d'un parc-école ou de la cour d'école, sollicite la participation de plusieurs personnes. Il peut parfois s'effectuer sur une longue période, et peut requérir des investissements appréciables. Il doit donc être conçu pour répondre de façon durable et optimale aux besoins des différents utilisateurs.

Kino-Québec offre le guide *Aménager la cour, un travail d'équipe!*, accompagné de fiches et d'outils pratiques, aux écoles qui désirent mettre en place un projet d'aménagement, dans le but d'en favoriser la réussite. Ce guide propose une démarche collaborative permettant de planifier, concevoir et réaliser de façon optimale l'aménagement d'une cour d'école. Il permet aussi d'en prévoir l'entretien, l'inspection, l'utilisation et le suivi. Élaboré en collaboration avec le projet Espaces, ce guide est destiné à toute personne ou à tout organisme impliqué dans un projet d'aménagement ou de réaménagement de cour d'école.

ACCESSIBILITÉ

La question de l'accessibilité est fondamentale. Elle signifie notamment que le parc-école devrait offrir des possibilités d'activités après la tombée du jour (éclairage requis) et en toute saison. Comme la majorité des structures de jeu sont fermées durant l'hiver, il pourrait y avoir, par exemple, une patinoire ou une pente de glissade. Les utilisateurs et leurs accompagnateurs devraient également pouvoir accéder au parc-école sans difficulté : stationnement à vélos sécuritaire, stationnement et arrêt d'autobus à proximité, entrée en bon état, adaptée aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, etc. (*Adapté de Aménager la cour, un travail d'équipe*, p. 12)

Le parc-école doit être accessible facilement aux habitants du secteur ou du quartier. Pour faciliter l'accessibilité, en milieu urbain, on parle d'un rayon d'accessibilité allant jusqu'à 1,5 km, à distance de marche ou vélo.

► OUTIL PRATIQUE

Les ententes scolaires-municipales en matière de cour d'école et de parc-école



► WEBINAIRE

TAILLE

Un rapport unitaire égal ou supérieur à 10 m² par élève est recommandé de façon que chaque enfant ait suffisamment d'espace pour jouer, ce qui réduira les risques de blessures et de conflits. (*Aménager la cour, un travail d'équipe*, p. 9)

ZONES

Le parc-école doit offrir des espaces de jeu pour tous les cycles scolaires. Il doit permettre également le jeu libre et le contact avec des éléments de la nature. Aussi, en fonction des besoins du milieu (camp de jour, CPE, centre communautaire, etc.), on peut y ajouter un espace de jeu adjacent pour les 0-5 ans, qui doit être délimité.

Au sujet des zones, voir la fiche PL-3 *Description des zones d'activités* du guide *Aménager la cour, un travail d'équipe*!